

Objet: URBANISME - déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à un riverain Monsieur EMMANUEL Patrick Roland



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 39/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 03 JUIL. 2012

Affiché le : 03 JUIL. 2012

L'An deux mille douze, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAÏNS, PENHADJ, RIGAUD, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme AUDIGUIER	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	M. SALAÛN
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBÈRES	à	M. RIGAUD

Secrétaire : Monsieur Michel PEUILLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : Déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à un riverain Monsieur EMMANUEL Patrick / Madame FATON Fabienne

Monsieur SANCHEZ fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur EMMANUEL Patrick et Madame FATON Fabienne concernant l'acquisition d'une petite bande de terrain contiguë à sa propriété et située le long de la rue du 19 mars 1962.

Il s'agit d'une parcelle clôturée d'environ 35 ca qui constitue un délaissé de terrain.

Cette cession permettra un alignement esthétique des clôtures, son bâti étant aujourd'hui en retrait par rapport à ses voisins.

Préalablement à la vente, il convient de déclasser cette parcelle du domaine public.

Il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur EMMANUEL Patrick et Madame FATON Fabienne et de leur céder cette parcelle gratuitement.

Monsieur SANCHEZ demande aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le déclassement du domaine public de la parcelle citée ci-dessus
- d'approuver la cession gratuite de cette parcelle à Monsieur EMMANUEL / Madame FATON
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire délégué, à signer tous actes aux effets ci-dessus

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- prononce le déclassement du domaine public de la parcelle décrite ci-dessus
- Approuve la cession gratuite de celle-ci à Monsieur EMMANUEL / Madame FATON
- Autorise Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire délégué, à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 26 juin 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

